Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260409-2026_36-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/36

Date de convocation :
1er avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Absent représenté :	*1*

OBJET :
Budget Primitif 2026 – Budget Principal 10500.

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 09 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, Mme DANET Éloïse, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :
M. GUILLARD André donne pouvoir à M. Philippe ALLAIN.

Mme GICQUEL Claudine a été désignée secrétaire de séance.

****

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 2026/11 en date du 26 février 2026 approuvant le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025,
VU la délibération du conseil municipal n°2026/12 en date du 26 février 2026 relative à l'affectation du résultat 2025 du budget principal,
VU le projet de budget primitif 2026 du budget principal équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2026 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	**807 500,00 €**	**807 500,00 €**
INVESTISSEMENT	**1 089 000,00 €**	**1 270 781,08 €**

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)